

Séance du 7 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Décision Modificative n°1

L'An Deux Mille Vingt Deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 27/10/2022

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joël VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

Absent excusé :

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaëlle MARTIN

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget du lotissement Lahitte,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 pour le paiement des factures de la Route Ouvrière Aturine:

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	-Article 605= + 6000€	-71355/042= +6000€
INVESTISSEMENT	-Article 3555/040= +6000€	-1641= +6000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- ◆ AUTORISE les écritures ci-dessus pour le budget du lotissement ;
- ◆ CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder à l'inscription de ces écritures.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc

